

# CONFÉRENCE SUISSE DES MÉDECINS PÉNITENTIAIRES KONFERENZ SCHWEIZERISCHER GEFÄNGNISÄRZTE

## Membres du Comité

Prof. Bruno Gravier, Président, Präsident  
Dr Thomas Staub, Vice-Président, Vize-Präsident  
Drsse Hélène Slama, Secrétaire, Aktuarin  
Dr Marc Graf, Secrétaire adjoint, Aktuar  
Dr Andreas Frei, Secrétaire adjoint, Aktuar  
Dr Matthias Hirrle, Trésorier, Quästor  
Dr Gustav-Anton Treier, Vérificateur, Revisoren

Assemblée générale  
du 19 janvier 2007, 17h30  
salle de formation de l'établissement Farera, La Stampa (TI)

Présents : 32 membres, dont les 7 membres actuels du Comité (B. Gravier, Th. Staub, M. Hirrle, M. Graf, A. Frei, G.-A. Treier, H. Slama)

Président de séance : Bruno Gravier

Procès-verbal : Helena Slama

Début de la séance : 17h30

Fin de la séance : 19h15

---

## Distribués en début de séance :

- le procès-verbal de l'AG du 20.01.2006
- l'ordre du jour de la présente AG (déjà envoyé avec le programme de l'Assemblée annuelle)
- proposition de mandat de l'Institut du droit de la santé du 7 novembre 2006 (N. Brunner et D. Sprumont)

## Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée est adopté

**Procès-verbal de l'AG du 20.01.2006 : pas de remarques, est adopté à l'unanimité**

### 1. Rapport d'activités du Comité

B. Gravier remercie D. Castelli pour son travail d'organisation, son engagement et sa disponibilité – et les participants pour leur intérêt et leur présence en nombre (quelque 60 personnes se sont annoncées pour les deux jours de l'Assemblée annuelle).

Même si, cette année, cette manifestation n'a pas été organisée conjointement avec le Forum, notre bonne collaboration se poursuivra. Quelques membres du Forum participent d'ailleurs à cette Assemblée annuelle.

B. Gravier remercie le Comité, présent dans son intégralité, pour son travail.

Actuellement, le travail des médecins pénitentiaires est marqué par des situations difficiles aux niveaux national et international, par des modifications législatives et des rapports tendus aux niveaux des cantons et du concordat. La société centre plutôt son attention sur le domaine pénitentiaire (ex. initiative sur l'internement à vie).

### **Aperçu des activités de représentation et des contacts**

- B. Gravier est membre de la Commission centrale d'éthique
- J.P. Restellini (qui s'est excusé pour l'AG) est actif au sein du CPT (Comité européen pour la prévention de la torture)
- FMH: M. R. Raggenbass du Comité central a publié récemment un éditorial sur la problématique de la médecine pénitentiaire dans la SAZ (Bulletin des médecins suisses). Des contacts réguliers sont entretenus avec le président M. J. de Haller.
- lors des « Journées pénitentiaires » de novembre 2006, à Fribourg, (sujet: les troubles psychiques), B. Gravier a eu une discussion parfois assez animée avec M. Uli Meier au sujet de l'autonomie des médecins en milieu carcéral

### **Changement**

Le CSFPP à Fribourg (où quelques membres de la Conférence donnent régulièrement des cours) a changé de directeur le 1<sup>er</sup> janvier 2007: M. de Sinner a été remplacé par l'ancien directeur de St.Johannsen, M. Luginbühl (qui est aussi président de l'Association des directeurs d'établissements pénitentiaires). Il faut espérer que le travail de formation mis en place par M.de Sinner pourra être poursuivi.

### **Tâches futures**

La Conférence a décidé, il y a plusieurs années, d'élaborer des normes pour la médecine pénitentiaire. Malheureusement, au cours de ces dernières années, nous n'avons pas pu consacrer toute l'énergie souhaitable à ce travail. Mais ce projet se poursuit.

- les recommandations (« meilleures pratiques ») doivent être couchées par écrit (le CPT a mis les recommandations du Conseil de l'Europe en ligne)
- en septembre 2006 a paru le livre rédigé par les Dr. G. Niveau et D. Bertrand (HUG) « Médecine, santé et prison » (Editions Médecine & Hygiène, Genève)
- le projet « Analyse de l'application des directives de l'ASSM en milieu carcéral » (mandat de l'IDS de Neuchâtel) est traité au point 4 de l'ordre du jour

## **2. Rapport financier**

M. Hirrle explique les comptes annuels 2006 sur la base d'un tableau qu'il a distribué:

- le compte de résultats (Assemblée annuelle à Fribourg et cotisations des membres) se solde par un déficit de CHF 393,55.-
  - état de la fortune au 01.01.2006: CHF 5 104,25.-
  - état de la fortune au 31.12.2006: CHF 4 710,70.- \*
- \* les dettes envers le CSFPP à Fribourg qui sont mentionnées ici se montent à CHF 1 410,35.-

B. Gravier remercie M. Hirrle pour son travail et ajoute que grâce à lui, c'est la première fois, depuis l'assemblée constitutive, que l'on nous présente des comptes annuels en ordre.

## **3. Rapport des réviseurs**

G.-A. Treier souligne que les dettes mentionnées ci-dessus ont été trouvées dans les documents du caissier en fonction jusqu'en 2005 (G. Michel). B. Gravier ajoute que le montant des dettes de CHF 1 410,35 correspond au solde des frais d'organisation du CSFPP de Fribourg et n'ont pas encore fait l'objet d'un rappel.

Le réviseur a vérifié tous les autres postes et recommande d'approuver les comptes.

Les participants lui donnent décharge à l'unanimité.

#### **4. Adoption des directives de l'ASMM**

(Le projet de l'IDS du 11 novembre 2006 est distribué aux participants).

B. Gravier explique brièvement comment le mandat pour ce projet a vu le jour (la mandante est la FMH, qui souhaitait un examen par un tiers indépendant) et passe en revue les différentes phases du projet proposées. Vu les experts qui participent à ce projet, celui-ci est assuré d'avoir un écho national.

M. D. Sprumont, spécialiste du droit de la santé, a participé à une réunion du Comité en 2006 et a eu des contacts répétés avec B. Gravier. Pour assurer une représentativité suffisante lors des sondages, il faut obtenir l'accord préalable de la Conférence des directeurs cantonaux des départements de justice et police.

Les participants acceptent à l'unanimité ce projet et la demande d'approbation de la CCDJP.

#### **5. Étude de l'OFSP sur le traitement de l'hépatite en prison**

H. Slama rend compte d'un projet pour lequel S. Enggist (Chef de projet Drogues et SIDA/OFSP) a mandaté deux chefs de projets : U. Hostettler (Département Travail social et politiques sociales à l'université de Fribourg) et Ch. Achermann (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population /NE).

La Conférence n'a été sollicitée qu'en novembre 2006 pour participer à une audition sur le projet confidentiel « Maladies infectieuses et drogues dans les établissements pénitentiaires – premiers résultats et éléments de recommandations ».

Cette séance a réuni à Berne, le 29.11.2006, des représentants de : la CCDJP, la CFLD, la CFS, l'IUSMP, Infodrog, le CSFPP, Aide suisse contre le SIDA, la CDS et la Sociétés suisse de médecine de l'addiction, ainsi que deux directeurs d'établissements du Concordat de l'exécution des peines et mesure de la Suisse orientale et de celui de la Suisse du nord-ouest et Suisse centrale. Lors de l'audition, H. Slama a regretté que les principaux concernés (c'est-à-dire la Conférence) n'aient été sollicités qu'une fois les enquêtes terminées, que les questionnaires n'aient été adressés qu'à l'administration des établissements (selon les informations des membres du Comité de la Conférence) et que les contenus soient assez incohérents (mélange de questions administratives et médicales).

Le rapport final des mandataires devrait être disponible en février 2007.

Les participants à l'audition ont convenu que les recommandations qui seront faites doivent se concentrer sur la création d'un groupe de travail interdisciplinaire. Celui-ci doit absolument inclure les acteurs du terrain, c'est-à-dire des représentants de la Conférence et du Forum.

#### **6. Mise en œuvre du nouveau code pénal**

Le nouveau CP est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Certains changements sont importants (par ex. ceux qui concernent les mesures), mais il ne faut pas oublier les nombreuses modifications plus modestes. B. Gravier demande aux personnes présentes si elles ont été informées – et obtient une réponse positive des cantons de GE, VD et ZH. Il faut exiger des informations auprès des administrations des établissements, et en cas de difficultés dans la pratique, ne pas hésiter en faire part au Comité (par ex. par courriel).

**Les points 7 et 8 sont traités au point 10**

**9. Un symposium sur la médecine en milieu carcéral « *Intramurale Medizin – Gesundheitsfürsorge zwischen Heilauftrag und Strafvollzug im internationalen Diskurs* » aura lieu à Zurich, les 28 et 29 juin 2007**

Th. Staub signale ce symposium, organisé par Mme Brigitte Tag, docteur en droit. Il connaît Mme Tag pour avoir collaboré avec elle sur certaines questions forensiques. Au départ, B. Gravier a été sollicité comme sponsor, et non comme orateur. Th. Staub et G.-A. Treier ont parlé à l'organisatrice (en l'informant des activités de la Conférence) et finalement, B. Gravier et Th. Staub ont été mis sur la liste des orateurs (tous les autres sont des juristes !).

Les personnes qui souhaitent obtenir des informations plus détaillées sont priées de s'adresser à Th. Staub.

**10. Élargissement du Comité et de nos activités**

À partir de 2007, les activités (notamment l'élaboration de recommandations) se feront dans des groupes de travail. Les membres de la Conférence sont invités à s'engager tout au long de l'année, et pas seulement lors de la conférence annuelle.

Au cours de la discussion, B. Gravier propose pour les groupes de travail des sujets qui ont déjà été traités lors des conférences annuelles (par ex. équipement de base pour la médecine somatique).

Les personnes intéressées sont priées d'annoncer par courriel sur quels sujets elles souhaitent travailler

**11. Divers**

J. Sachs (président de la Société suisse de psychiatrie forensique) donne quelques informations sur la structure, les objectifs, les tâches de la Société ainsi que sur les critères d'admission. La Société comporte trois sections (latine, alémanique, enfants et adolescents). Ses tâches comprennent : maintien et amélioration des normes, formation, mise sur pied d'une certification (sera adoptée lors de l'AG du 20.03.07), élaboration de nouveaux questionnaires pour les expertises psychiatriques en collaboration avec les autorités pénitentiaires. Conditions d'admission : FMH en psychiatrie et psychothérapie, exercice de la profession, expérience en psychothérapie forensique, réalisation d'au moins 60 expertises.

Informations : Sekretariat Forensik, Psychiatrische Dienste Aargau AG, PF 432, 5201 Brugg

**Les participants donnent décharge au Comité pour son travail.**

Pocès-verbal : H. Slama